

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 octobre 2017

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE D'INTERVENTION : **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'YVETOT - CCAS (Département de la Seine Maritime)**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : 29 mai 2018 demandant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat du bien dans le délai de cinq ans.

SITUATION DU BIEN : Ensemble immobilier sis sur la Commune d'YVETOT 3 rue de la Brême, cadastré section AH numéro 464 pour une contenance de 2 773 m², supportant une friche industrielle à démolir.

PLU : PLU zone UP (secteur correspondant aux secteurs pavillonnaires – zone à dominante d'habitat individuel et petits collectifs comprenant une mixité des fonctions – habitats, équipements, commerces)

PROJET : Après intervention au titre du fonds friches (démolition), il est prévu la construction du nouveau siège social du CCAS d'Yvetot.

COMITÉ D'ENGAGEMENT : **17 mai 2018 - Avis favorable.**

PROPRIÉTAIRE : **SCI RODIN**

ÉVALUATION DOMANIALE : 03 avril 2017 – 275.000 € + 10 % de marge de négociation – En cours d'actualisation

IMPUTATION : **Compte n° 920 531 - CCAS YVETOT - 3 RUE DE LA BRÊME**
Enveloppe projet : 354 000 €

ROUEN le 19 juin 2018

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,

Gilles GAL

07 JUIL. 2018

**l'Adjoint au Secrétaire Général
pour les affaires
chargé du service des affaires publiques"**

Dominique FITZ